



**Verdict du jury du coroner**  
**Bureau du coroner en chef**  
**Loi sur les coroners- Province de l'Ontario**

---

**Nom de famille :** Berry  
**Prénoms :** Frank Anthony  
**À l'âge de :** 48 ans

**Tenue à :** 25, avenue Morton Shulman, Toronto, Ontario  
**du :** 24 novembre 2014  
**au :** 28 novembre 2014  
**Par :** Dr J. Carlisle, coroner pour l'Ontario  
avons fait enquête dans l'affaire et avons conclu ce qui suit :

**Nom du détunt :** Frank Anthony Berry  
**Date et heure du décès :** 20 février 2012, midi  
**Lieu du décès :** Hôpital St. Michael, Toronto  
**Cause du décès :** Blessures par balle au torse.  
**Circonstances du décès :** Homicide.

(Original signé par: Président du jury)

---

Ce verdict a été reçu le 28 novembre 2014  
**Nom du coroner :** Docteur J. Carlisle  
(Original signé par: coroner)

---

Nous, membres du jury, formulons les recommandations suivantes :

---

**Enquête sur le décès de :**

**Frank Anthony Berry**

---

## **Recommandations du jury**

### **Recommandations adressées au Service de police de Toronto**

1. Le Service de police de Toronto doit revoir son programme de formation actuel et inclure des apprentissages tirés du cas de M. Berry dans sa formation continue, notamment dans les volets sur le jugement et la simulation dynamique.
2. Le Service de police de Toronto doit revoir son programme de formation actuel et veiller à ce que les techniques et pratiques exemplaires pour les agents en civil, en particulier en ce qui concerne les situations d'urgence, soient prises en compte et demeurent un volet important de la formation.
  - a. Les agents en civil doivent indiquer qu'ils sont policiers.
  - b. Les agents en civil doivent s'adresser aux spectateurs et leur donner des directives.
  - c. Les agents en civil doivent utiliser leurs menottes et recourir à des moyens d'intervention d'intermédiaires.
  - d. Les agents en civil doivent communiquer sur les ondes de la radio de l'unité tactique et de la division et tenir le répartiteur informé.

### **Recommandation adressée au Collège de police de l'Ontario et au collège de police de Toronto**

3. Le Collège de police de l'Ontario et le collège de police de Toronto doivent mettre davantage l'accent sur les compétences en communication et les techniques de désamorçage lors de la formation sur le recours à la force, notamment sur les techniques permettant de vérifier si le suspect comprend ce qui se passe.

### **Recommandation adressée au chef de police de Toronto**

4. Le jury craint que la technologie radio actuellement utilisée par les services policiers lors des situations d'urgence ne permette pas une utilisation rapide et efficace. Nous recommandons au chef de police d'étudier les nouvelles technologies radio et de prendre la décision stratégique d'adopter une nouvelle technologie au sein du corps de police de Toronto.

### **Recommandation générale adressée aux ministères concernés**

5. Le gouvernement de l'Ontario doit envisager de lancer une campagne de sensibilisation pour informer le public des conséquences associées au fait de brandir une arme blanche lors d'un affrontement avec la police.